

Transport du grain de l'Ouest—Loi

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, comme d'autres députés l'ont déjà signalé au cours de ce débat, nous traitons maintenant d'une forme de clôture très rare dont on ne s'est pas servi dans cette Chambre depuis 1955, et qui a été utilisée la dernière fois, à Westminster, en 1943, mais...

M. Smith: Il ne s'agit pas de clôture. La dernière fois qu'on y a recouru dans cette Chambre...

M. Mazankowski:... non par un ministre et non pour mettre fin au débat sur une question très litigieuse et importante. Comme mon collègue de Qu'Appelle-Moose-Mountain (M. Hamilton) l'a souligné, cette forme de clôture est imposée...

M. Smith: Il ne s'agit pas de clôture.

M. Mazankowski:... par un gouvernement impotent qui se meurt. Elle est imposée à une région du Canada où le gouvernement n'a pas plus de deux députés pour le représenter. Il a failli dans l'Ouest du Canada et ce sont les Canadiens de cette région qui en paient le prix.

La raison pour laquelle il propose la clôture...

M. Smith: Il ne s'agit pas de clôture.

M. Mazankowski:... c'est parce que le gouvernement sait qu'il s'agit d'une mesure qui est source de dissension et de tension. Il sait que cette mesure législative va au cœur même de la structure sociale et économique de l'Ouest du Canada.

Il y a beaucoup de graves lacunes dans ce projet de loi qui contient de nombreuses dispositions qui sont désastreuses. Recourir à la clôture...

M. Smith: Il ne s'agit, pas de clôture. Cessez de nous tromper.

M. Mazankowski:... est un affront à l'ouest du Canada, un affront aux députés de l'Ouest et un affront à cette institution.

M. Smith: Il ne s'agit pas de clôture.

M. Mazankowski: Puis-je faire un rappel au Règlement, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Certains députés ne s'en font pas outre mesure lorsqu'ils se font chahuter. L'honorable député qui a la parole ne devrait pas être interrompu. C'est son droit et son privilège d'être entendu.

M. Blais: Dites la vérité.

M. Smith: Vous ne pouvez tromper la Chambre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je n'induis pas la Chambre en erreur. Les faits sont très clairs. En effet, ce gouvernement a utilisé une forme de clôture plus de vingt fois au cours de cette session. Le Canada a vécu d'amères expériences en raison de la clôture. Nous avons vu le Programme énergétique national détruire l'industrie énergétique de l'Ouest canadien, particulièrement l'industrie de l'approvisionnement, du service et de la protection. C'est une politique qui a plus que doublé les prix de l'énergie. Je devrais ajouter que le gouvernement avait l'appui de mes amis de gauche, les néo-démocrates.

Le gouvernement a fait de même avec la Constitution dont le but réel est de coloniser les provinces de l'Ouest du Canada.

Une fois de plus, il avait l'appui de mes amis de gauche, les néo-démocrates. Il a fait en sorte de collectiviser l'agriculture dans ce pays au moyen de la Société de la Couronne appelée Canagrex. Le gouvernement a utilisé la clôture et, de nouveau, avec l'appui de mes amis de gauche. Il veut que toutes les politiques agricoles soient formulées dans les hautes sphères, dans les tours d'ivoire d'Ottawa. C'est ce qu'il veut.

Voilà maintenant que le gouvernement du Canada impose la clôture...

M. Smith: Ce n'est pas la clôture. Vous faites erreur.

M. Mazankowski:... sur le démantèlement du tarif statuaire du Nid-de-Corbeau qui pourrait détruire l'édifice social et économique de l'Ouest et aggraver davantage l'état chancelant de l'économie canadienne. Ce gouvernement a reçu l'appui des critiques en Chambre assis là-bas. Savez-vous, monsieur le Président, à quoi sert ce débat? Il sert à séparer les agriculteurs des critiques en Chambre assis à ma gauche. C'est tout ce qu'ils sont, des théoriciens en Chambre. Il leur plaît que l'agriculture soit collectivisée car elle pourra alors être complètement contrôlée par une bureaucratie de planification centralisée installée ici à Ottawa.

Je suis déçu du ministre des Transports (M. Pepin) et de son inertie. Il a une nouvelle occasion de participer au débat sur cette motion-ci. Je le défie de se lever. Nous, membres de ce parti, avons égayé quelques très grandes objections au projet de loi C-155. Nous avons exploré au moins une douzaine de questions.

Il y a quatre ou cinq points sur lesquels je veux revenir. Premièrement, le filet de sécurité de 10 p. 100 que le ministre a proposé sous forme d'amendement n'est pas satisfaisant. Il n'empêchera pas que le tarif de transport statuaire imposé à l'agriculteur double en 1985-1986 et quintuple en 1990. En effet, le chiffre habituel est de l'ordre de 7 ou 8 p. 100.

Si nous examinons ce qui s'est passé au cours des dix dernières années, nous constatons qu'entre les années 1970 et 1974, les agriculteurs payaient, pour le transport, 5,3 p. 100 de leur revenu tiré du grain; de 1975 à 1979, cette proportion était de 3,8 p. 100 et, depuis 1982, elle atteint approximativement 3 p. 100. Donc, au cours des dix dernières années, les agriculteurs ont payé un tarif de transport égal à environ 4 p. 100 de leur revenu moyen pondéré provenant du grain. Le ministre actuel a prévu un filet de sécurité de 10 p. 100. Ce n'est pas le chiffre habituel. Il en est loin et il doit abaisser ce pourcentage, sinon ce projet de loi ne sera pas adopté. Je puis l'en assurer.

Le deuxième point litigieux est la limite de 31,1 millions de tonnes. Ce n'est pas satisfaisant. C'est une mesure de dissuasion. Si nous reconnaissons l'importance du grain pour notre économie nationale et l'importance d'encourager davantage la production et la mise en marché, il faudrait qu'il y ait une bonne raison pour intensifier la production. La limite de 31,1 millions de tonnes équivaut à appuyer sur l'accélérateur et à freiner en même temps. Cela ne fonctionne pas.